



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST MULTIGESTION (ex-Aviva Multigestion)

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	9
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	20
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
6. Inventaire.....	36

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Gestionnaire financier par délégation	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE 29, avenue Messine - 75009 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cede
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation pure comme méthode d'affectation des sommes distribuables à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Objectif de gestion : Le FCP est un OPCVM d'OPCVM ayant pour objectif de générer une performance annualisée nette de frais de gestion sur la période de placement recommandée supérieure à celle de l'indice composite de référence 45% Stoxx Europe 600 DR + 40% JP Morgan Government Bond Europe + 15% FTSE World au moyen d'une gestion active et discrétionnaire de l'équilibre entre les différents marchés et classes d'actifs et d'une diversification des sources de gestion.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite suivant :

- 45% STOXX® Europe 600, indice actions composé des 600 principales capitalisations européennes. Il est calculé et publié par Stoxx Limited (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 15% FTSE World, indice actions composé des plus grandes capitalisations mondiales des pays développés. Il est calculé quotidiennement et publié par le Financial Times Stock Exchange ;
- 40% JP Morgan Government Bond Europe, indice obligataire composé des emprunts gouvernementaux européens de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan (cours de clôture, coupons réinvestis).

Il est précisé que l'allocation d'actifs du portefeuille du FCP peut différer significativement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Elle consiste à construire un portefeuille d'OPC composé de fonds offrant des styles de gestion complémentaires et des performances prouvées et durables dans le temps.

Le portefeuille pourra ainsi être investi en totalité en parts ou actions d'OPC.

Ce portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au portefeuille les valeurs jugées, par l'équipe de gestion, en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion. Le portefeuille est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits.

Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux axes déterminés de façon collégiale sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative :

- En premier lieu, l'allocation globale du portefeuille en termes de classes d'actif, de zones géographiques et de styles, est définie au sein d'un Comité Stratégique Mensuel. Ce comité s'appuie sur une analyse macro et micro-économique mondiale ;
- En second lieu, les gérants sélectionnent les actifs, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement ;
- D'un point de vue quantitatif, les gérants sélectionnent les actifs sur la base d'une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) ainsi qu'au regard d'une batterie d'indicateurs statistiques (analyse de performances et de risques) visant à identifier la consistance des performances des fonds dans leurs catégories respectives ;
- Au terme de cette première analyse quantitative, une étude qualitative est effectuée par les gérants afin de mesurer la récurrence des performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des fonds étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires des fonds analysés.

Le FCP respecte les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

- Entre 80% et 100% de l'actif net, en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou relevant d'autres Etats membres de l'Union européenne, de fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou de FIA équivalents relevant d'autres Etats membres de l'Union européenne, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers :
 - Entre 85% et 100% de l'actif net, en part ou actions d'OPC situés dans l'UE ;
 - Entre 0 et 15 % de l'actif net, en parts ou actions d'OPC situés dans une autre zone géographique (y compris dans des pays émergents) ;
- Entre 0% et 10 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés situés dans la zone Euro et dans l'OCDE.

La répartition dette privée / dette souveraine, publique, parapublique n'est pas fixée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Plus généralement, il n'y a pas de répartition sectorielle des émetteurs prédéfinie dans la sélection des obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire en portefeuille.

Le portefeuille pourra être investi en parts et actions d'OPC de toutes catégories gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier par délégation du FCP.

L'OPCVM pourra être exposé, par le biais de son investissement dans les OPC, jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés actions tout comme aux marchés de taux.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que pour exposer et/ou couvrir l'actif net aux marchés actions, de taux et de devises.

Les titres détenus seront libellés en euro mais peuvent être libellés en autres devises dans la limite de 10% de son actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP n'aura pas directement recours à ce type d'instruments

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire dans entre 0% et 10% de l'actif net.

Le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types dont la durée de vie restant à courir lors de leur acquisition sera inférieure à six mois et de tous émetteurs de la zone Euro et de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé et relèveront de toutes les notations et tout degré de subordination.

Toutefois, la société de gestion limite le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition.

Les titres détenus seront libellés en euro et dans une devise autre que l'euro et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La durée de vie de ces titres restant à courir lors de leur acquisition sera inférieure à six mois.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

La typologie des OPC dans lesquels le FCP pourra investir comprend également des fonds de type trackers/ETF.

A titre indicatif, les parts ou actions d'OPC Actions représenteront généralement (allocation cible) entre 40% et 80% de l'actif net ; les parts ou actions d'OPC Obligations représenteront généralement (allocation cible) entre 20% et 60 % de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par le gestionnaire financier par délégation du FCP.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôt mais il détiendra des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts ou découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instruments.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçues peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque : Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques principaux et accessoires suivants :

Risques principaux :**Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque lié à l'investissement dans d'autres OPC

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPC de droit français ou européens dont certains OPC pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice ou marché). En outre, ces OPC peuvent avoir une liquidité faible.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance détenus par les OPC en portefeuille baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires**Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou Protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, et plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance, notamment d'Abeille Vie.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui recherchent un investissement diversifié et souhaitent être exposés à l'ensemble des marchés financiers dans le but de voir valoriser leur capital sur la durée de placement recommandée.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 12 septembre 1997.
- Date de création du Fonds : 10 octobre 1997.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Au terme d'une année d'incertitudes principalement liées à l'efficacité des vaccins découverts et de leur diffusion, la croissance mondiale termine pourtant 2021 sur des niveaux supérieurs aux anticipations de début de période. Avec des ménages ayant bénéficiés d'une large redistribution de revenus, et une politique monétaire toujours très accommodante, les Etats-Unis terminent l'année portés par une amélioration nette de l'emploi, tant au niveau du chômage que des gains salariaux. Ce dernier trimestre, anticipé à 5% par le consensus, n'a que très partiellement été impacté par l'apparition du nouveau variant Omicron. Si la plus forte contagiosité de cette nouvelle souche se confirme jour après jour, l'état de connaissances sur sa dangerosité ne semble pas devoir amener des mesures sanitaires réellement pesantes sur l'économie qui devrait afficher une hausse annuelle de sa croissance de 5.5%. Il en est de même en Europe où les quelques mesures prises (incitation au télétravail, couvre-feu, pass vaccinal) n'ont pas engendré d'inflexion baissière sur la mobilité des personnes, et s'ajoutent à une couverture vaccinale qui aujourd'hui limite fortement les risques de dérapage. Comme aux Etats-Unis, les prévisions de croissance par le consensus se sont améliorées pour atteindre sur le trimestre une croissance de 2.9% et de 5.3% sur l'année. L'Allemagne, dont le secteur automobile reste très fragilisé par les perturbations dans la chaîne logistique, a fortement pesé sur la performance annuelle du Vieux Continent. La Chine a poursuivi son ralentissement avec un quatrième trimestre à 4% (annualisé, glissement annuel) qui reflète l'orientation assumée du gouvernement vers un partage plus important de la richesse générée par le pays. Cette réorientation, tout à la fois économique et morale a amené le gouvernement à traiter le problème de la bulle immobilière et à réglementer de nombreuses activités. A la veille des Jeux Olympiques d'hiver, les mesures également prises pour limiter l'épidémie ont pesé sur la demande. Face à ces vents contraires, le gouvernement et la banque centrale ont perçu le danger et infléchi leur position en fluidifiant l'accès au crédit. Si l'année passée a vu la question de l'inflation revenir au premier plan des préoccupations des investisseurs, le quatrième trimestre a levé quelques interrogations sur les réactions de politiques monétaires qu'elle allait engendrer. C'est principalement le cas aux Etats-Unis où avec des prix à la consommation au-dessus des 6.5% sur un an, la Banque Centrale américaine a été amenée à revoir son scénario inflationniste et revenir sur son hypothèse de choc transitoire. Au terme de la reprise des actifs en mars prochain, l'institution devrait donc immédiatement procéder à une première hausse des taux, avant de mener d'autres mouvements permettant d'atteindre les 75 bp sur l'année. La décision se justifie par une diffusion des hausses de prix non plus exclusivement aux marchés de l'énergie et de l'automobile, mais d'une façon plus généralisée aux salaires qui sont aujourd'hui portés par un pouvoir de négociation importants sur les secteurs les plus touchés par la pandémie. En Europe, la situation sur le marché de l'emploi est différente et les tensions sur les prix restent cantonnées à l'énergie et restent dépendantes des tensions géopolitiques avec la Russie. Dans ce cadre, la Banque Centrale Européenne peut se permettre de rester patiente, et ne devrait que très progressivement mettre un terme à son soutien monétaire en permettant au programme d'achats d'actifs de compenser la fin du programme d'urgence épidémique en mars prochain.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'allocation a globalement été stable au cours de la période. Nous avons toutefois progressivement pris des bénéfices sur les fonds ou positions hors bilan ayant eu le meilleur comportement sur l'année écoulée. Le poids de l'Inde, et par conséquent le fonds UTI India, a été légèrement diminué, comme celui du secteur de l'énergie et du fonds Guinness Global Energy. Notre exposition aux taux souverains a été renforcée au mois d'octobre via un fonds Robeco, avant de diminuer de nouveau au mois décembre. Enfin les fonds comme Eleva Euroland, R-Co Conviction Value Euro ou Memnon European ont été réduits à la marge. On notera également une baisse du poids de l'Europe de l'Est et du fonds JPM Emerging Europe suite à la dégradation de la situation dans la zone.

Dans une ambiance de calme avant la tempête, les deux premiers mois de l'année 2022 ont été témoins du reflux global de l'épidémie de Covid-19 et du variant Omicron. Les indicateurs avancés retrouvaient des niveaux signalant un fort degré d'optimisme des agents économiques. Le marché de l'emploi était bien orienté et, même si l'on observait aux États-Unis de fortes tensions sur les salaires, la normalisation progressive de l'activité et une plus grande fluidité dans les chaînes de production permettaient d'anticiper une baisse prochaine de l'inflation. Les banques centrales pouvaient alors s'engager progressivement, et surtout avec sérénité, dans un nouveau cycle de normalisation monétaire, ce qui entraînait la plus puissante rotation de style au profit de la Value observée depuis 2003. L'entrée des troupes russes en Ukraine le 23 février dernier a sévèrement ébranlé ce scénario et provoqué des réactions violentes sur la plupart des marchés. Immédiatement après avoir reconnu l'indépendance des deux républiques pro-russes du Donbass au sein des provinces de Louhansk et de Donetsk, Vladimir Poutine a lancé une offensive

à grande échelle à travers l'Ukraine visant à démilitariser le pays, puis à mettre un terme à ses volontés d'adhésion à l'Otan. Le démarrage de pourparlers entre les deux belligérants en vue d'un cessez-le-feu le 8 mars a cependant déclenché un retournement des marchés, et les indices ont tous rebondi pour afficher en fin de trimestre des performances positives depuis l'invasion de l'Ukraine. L'indice actions mondiales (MSCI World) a affiché une hausse de 3,8% en devises locales et de presque 7% en euros. Les États-Unis ont progressé de 9,5% en euros, tandis que l'Europe a retrouvé l'équilibre et que la Zone euro ne s'est inscrite en baisse que de 1%. L'effacement de la quasi-intégralité des pertes subies depuis début mars peut d'abord s'expliquer par le contexte géopolitique et l'éventualité d'un aboutissement du processus de négociation. La baisse sur le prix des matières premières qui a été observée dans l'espoir de cette résolution a permis au risque de stagflation de reculer. Autre facteur de rebond, la Chine, qui en assouplissant les conditions de crédit, a partiellement rétabli la confiance des investisseurs et endigué le mouvement de baisse des indices. Enfin, et de manière paradoxale, l'attitude plus restrictive des banques centrales n'a pas variée malgré la crainte que la guerre en Ukraine ne vienne stopper la croissance. Même si les performances des actifs obligataires se sont fortement contractées sur ce premier trimestre, ce statu quo dans la posture des banques centrales a permis de maintenir la confiance des investisseurs au cours de ce sursaut. L'indice MSCI World, après avoir perdu jusqu'à 11% depuis son plus haut niveau début janvier, clôture le trimestre sur une baisse de 2,94% en euros. Les actions américaines, profitant à la fois de leur statut de valeurs refuges en cas de crise et de l'indépendance énergétique des États-Unis, limitent leur recul à 2,34% (S&P 500 en euros), tandis que le MSCI EMU perd 9,37%. Les taux 10 ans américains ont fait une légère incursion à 2,50% avant de se replier à 2,34% en fin de trimestre, tandis que ceux à 2 ans ont poursuivi leur remontée jusqu'à pratiquement conduire à une inversion de la courbe des taux, généralement signe annonciateur d'une récession. En Zone euro, les rendements allemands à 2 ans ont culminé à 0% le 30 mars dernier pour la première fois depuis 2014 sur des anticipations de hausse de taux de la BCE. Les obligations souveraines de la Zone euro perdent 5,28% au premier trimestre, pire performance trimestrielle depuis 2015.

Dans continuité des mouvements que nous avons passés au mois de décembre, nous avons continué de réduire le poids des fonds ayant eu le meilleur comportement en 2021. Nous avons de plus intégré de nouvelles stratégies de couverture en procédant à la vente de futures sur le Nasdaq, les composants de cet indice américain nous apparaissant comme trop chèrement valorisés. Nous avons réduit le poids de nos futures sur l'Euro Stoxx 50. Dans la poche obligataire, la poche souveraine mais également le crédit ont été diminués, face au risque de hausse des taux qui pourrait s'intensifier. Enfin, malgré avoir de nouveau diminué le poids du fonds JPM Emerging Europe, nous avons dû, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, valoriser les actifs russes que nous détenons toujours, à 0 euro. En effet, suite à la fermeture du marché russe et donc à l'impossibilité de traiter sur celui-ci, cette solution est la plus favorable aux porteurs du fonds.

Rarement au cours des dernières décennies, l'économie mondiale ne s'était retrouvée face à une telle accumulation de vents contraires. L'épidémie de Covid-19 entrave depuis 2020 le commerce mondial. Le choc d'offre qui en a résulté s'est conjugué au redémarrage de l'économie et au dynamisme de la demande qui rapidement ont généré de fortes tensions inflationnistes et mené à une crise énergétique majeure. Cette crise s'est amplifiée lorsque la Russie a envahi l'Ukraine, créant des tensions sur les prix des matières premières agricoles et énergétiques, et menant l'inflation à des niveaux qui n'avaient plus été atteints depuis les crises de 1974 et de 1980. Grâce à des conditions financières encore accommodantes, à un marché de l'emploi solide, à l'épargne accumulée au cours de l'année 2020 et à des bilans sains, ménages et entreprises ont pu maintenir la croissance mondiale à flot. Néanmoins, la tendance ne semble pas tenable et à horizon 2023, la croissance, notamment aux États-Unis et en Europe, devrait se rapprocher dangereusement de la vitesse de calage. L'impact de l'inflation et du resserrement monétaire sont au cœur des débats et inquiètent les investisseurs dans un contexte hors norme, qui contribue à l'incertitude. Parmi les autres éléments d'incertitude, le revirement des banques centrales vers une politique restrictive est susceptible de durer et de provoquer une récession, voire, de s'accompagner d'une confiscation du surcroît de liquidités. Une situation intenable pour l'économie mondiale de nature à engendrer une dépression financière. Alors que nous pouvions encore anticiper, en début d'année, une normalisation progressive et sereine des taux et du niveau des liquidités en circulation, l'invasion de l'Ukraine a renforcé les tensions inflationnistes et alimenté leur diffusion à l'ensemble de l'économie, finissant par provoquer des demandes de revalorisations salariales et l'enclenchement de spirales prix-salaires. Les banques centrales n'ont pu que constater leur erreur d'appréciation quant au côté provisoire des hausses de prix et ont acté le retard d'ajustement de leurs taux directeurs à des niveaux adaptés. Dès lors, elles ont fait de l'ancrage des anticipations d'inflation leur priorité et se sont dites prêtes à sacrifier une certaine part de croissance pour y parvenir, quitte à connaître une brève période de récession. Hormis en Chine et au Japon, le rythme de normalisation monétaire et de réduction de la liquidité a donc accéléré, et a lourdement pesé sur le resserrement des conditions financières, que ce soit par le biais des actions, des taux ou encore du crédit. Alors que la plupart des données économiques attestent encore d'une bonne résistance de l'activité industrielle mondiale et de la consommation, et que le marché du travail reste solide et ne montre pas encore de dégradation, c'est au niveau du moral des ménages et des entreprises que le fléchissement inquiète et suggère une prochaine dégradation des indicateurs. Alors que l'Histoire a montré que la Banque centrale américaine avait systématiquement échoué dans ses tentatives de lutte contre l'inflation sans provoquer de récession de l'économie, les marchés s'interrogent aujourd'hui sur la réaction qu'aura l'Institution monétaire lorsque les premiers signes tangibles de ralentissement conjoncturel apparaîtront. La baisse de l'inflation core plus tard dans l'année suivi d'un reflux plus net en 2023, au même titre qu'une hausse du chômage à partir de la fin de l'été, pourraient permettre au Président de la Fed de ralentir le rythme de resserrement et de redonner un peu d'oxygène aux marchés.

Face à la forte volatilité que le trimestre a connu, nous avons de nouveau été très actif dans le portefeuille. Nous avons maintenu nos positions vendeuses sur le Nasdaq alors que progressivement, nous avons acheté des futures sur l'Euro Stoxx 50. L'Asie, qui reste confrontée à la politique sanitaire chinoise, a été diminuée, et ainsi les poids des fonds Vontobel mtx Sustainable Asia Leaders et Morgan Stanley Asia Opportunity réduits. Dans la poche obligataire, les taux souverains des pays développés ont été augmentés via les fonds Robeco Euro Government. Et Robeco Global Dynamic Duration. A l'inverse, après un très bon début d'année, le poids du fonds CPR Focus Inflation a été abaissé.

Ce troisième trimestre a confirmé le côté extraordinaire de cette année 2022 avec des marchés en baisse marquée aussi bien sur les actions que les obligations, des ajustements économiques violents, une inflation qui a atteint des niveaux inédits sur ces 30 dernières années, et des banques centrales qui sont aujourd'hui les actrices principales des changements de caps économiques et financiers que nous connaissons. A l'instar des premiers mois de l'année, la volatilité est restée sur des niveaux élevés, avec en début de période, l'espoir d'un changement de politique monétaire et d'un atterrissage en douceur de l'économie qui a laissé la place dès la mi-août à des craintes de récession mondiale, avec la réaffirmation de la volonté sans faille des banques centrales à lutter contre l'inflation, quel qu'en soit le prix en termes de croissance. Si la situation sanitaire mondiale et la résorption des déséquilibres dans les chaînes d'approvisionnement sont des éléments d'apaisement, les tensions inflationnistes liées plus spécifiquement aux prix de l'énergie en Europe et à l'accélération de la spirale prix/salaires aux États-Unis, sont restées au centre des préoccupations des investisseurs. L'Europe demeure confrontée à une crise énergétique sans précédent, liée principalement au conflit en Ukraine. En dépit de la reconstitution de 90% de ses stocks de gaz, réalisée grâce aux importations de Gaz Naturel Liquéfié russes et américaines, les prix de l'énergie devraient rester élevés et l'ampleur du choc sur la croissance européenne dépendra de plusieurs facteurs. Le scénario optimiste prévoit, d'une part, la capacité de la Zone à mettre en place des solutions d'approvisionnement alternatives au gaz russe à un moment où le rythme d'importation de GNL américain semble difficilement tenable, d'autre part à appliquer son plan de réduction de consommation de gaz de 15% pour couvrir la consommation "habituelle" de l'Europe. L'inflation, qui dépasse aujourd'hui le strict cadre énergétique, a atteint sur la période 9,1% pour les prix à la consommation, nombre de pays de la zone dépassant à présent les 10%. L'inflation totale américaine s'est quant à elle affichée à 8,2% après un pic à 9,1% en juin, alors que l'inflation, hors alimentation et énergie, a poursuivi sa progression à 6,3%, montrant une diffusion plus large des hausses de prix à de nombreux secteurs, notamment dans les services. Le marché du travail reste caractérisé par des hausses de salaire importantes qu'octroient les entreprises qui ne parviennent, ni à recruter, ni à conserver les employés. Même si les toutes dernières enquêtes montrent un léger fléchissement dans l'accélération des salaires, les niveaux atteints restent incompatibles avec la stabilité des prix, puisque les entreprises répercutent ces hausses sur les prix. Le nombre de chômeurs reste, par ailleurs, bien inférieur à celui des ouvertures de postes, ce qui justifie aux yeux de la banque centrale américaine une poursuite de son action pour ralentir la croissance et finir par peser sur le marché du travail. Dans ce contexte, les banques centrales n'ont eu d'autre choix que d'appuyer leur mouvement de durcissement monétaire et de réaffirmer leur volonté de poursuivre un resserrement d'ampleur, rapide et durable pour éviter de subir les conséquences quasi-irréversibles d'un désenclavement des anticipations d'inflation. La Fed, a par conséquent, augmenté ses taux directeurs de 1,75% à 3,25% au cours de trimestre. En Europe, la facture énergétique devrait continuer d'augmenter et de peser sur la confiance et le pouvoir d'achat des ménages. Si cette évolution va dans le sens de l'objectif de la banque centrale, le niveau de progression des salaires renforce le risque d'accélération des prix dans les services, et le maintien d'une inflation sous-jacente durablement au-dessus de l'objectif de la BCE. Alors qu'elle a augmenté ses taux de 0% à 1,25% au cours de ses deux dernières réunions, l'Institution devrait poursuivre sa politique restrictive jusqu'à la moitié de l'année prochaine. Ce resserrement généralisé des politiques monétaires, qui vise à peser sur la demande et à inverser l'évolution des prix, est le facteur principal du ralentissement à venir de la croissance mondiale. Après avoir connu une baisse violente qui restera dans l'histoire tant sur les actions que sur les taux, les marchés se sont redressés en début de trimestre grâce à l'espoir d'un ralentissement, voire même d'un retournement dans le cycle de hausse de taux des banques centrales. Des résultats trimestriels au-dessus des attentes ont également permis aux marchés d'actions de progresser entre +10 et +15% et aux marchés obligataires de près de 5% avant que le chiffre d'inflation américain du mois d'août ne les rappelle à la réalité. Après un pic trimestriel atteint autour du 15 août dernier, le retour de la crainte d'une récession profonde et durable, provoquée par la motivation sans faille des banques centrales à resserrer leurs taux, a eu un impact violent sur les primes de risques obligataires et sur la valorisation des actions. En devises locales, l'indice américain termine le trimestre à -5%, un point en-dessous du MSCI Europe. Les indices IBoxx souverain et corporate terminent respectivement le trimestre à -5,1% et -3,1%. Le dollar a continué à s'apprécier pour terminer le trimestre à 0,98 contre euro soit une hausse de 6,5% sur le trimestre.

Nous avons de nouveau effectué de nombreux ajustements, que ce soit dans la poche actions ou dans la poche obligataire. Après une première partie d'année difficile pour l'ensemble des marchés, nous avons augmenté le risque du portefeuille, en privilégiant le marché des actions européennes. Via des futures Euro Stoxx 50, ou des fonds comme Alken European Opportunities, BDL Conviction, cette poche a été sensiblement remodelée. Les thématiques de l'eau ou des bois et forêts ont été allégées, tout comme l'Asie de nouveau, et l'Inde en particulier. Dans la poche obligataire, nous avons intégré de la dette financière via le fonds Lazard Capital Fi et soldé définitivement le fonds CPR Focus Inflation. Dans cette même poche obligataire, nous avons acheté des futures sur le Bund, les rendements commençant à être plus intéressants. Enfin, après la forte baisse de l'euro contre le dollar, nous avons acheté des futures achetant de l'euro contre le dollar.

Sur la période, la performance du FCP a été de -18,96% contre -14,58% pour l'indice de référence.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ROBECO LUX-O-RENTE I EUR CAP	18 630 400,00	13 329 479,76
MEMNON EUROPEAN FUND SICAV	14 268 142,24	7 430 938,40
HALBIS CAPITAL MANAGEMENT (FRANCE) HSBC EURO ACTIONS FCP	10 819 589,00	10 261 370,00
LAZARD ALPHA EURO SRI SICAV	9 400 614,00	9 733 710,00
DIGITAL ST EU AC SHS ACC CAPITALISATION	13 223 070,00	4 316 670,00
NATIXIS ACTIONS US GROWTH I	8 375 561,58	8 653 807,82
ROBECO EURO GOVERNMENT BOND I	5 729 150,00	9 599 861,28
ELEVA UCITS FUND SICAV ELEVA EUROLAND SELECTION FD SICAV	1 546 780,00	11 127 605,00
BARING EUROPE SELECT EUR - BAR EUR SEL GBP-A-UNITS-A GBP	-	12 624 600,00
MANDARINE VALEUR PARTS I	-	12 038 518,00

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 137%.

Levier net : -%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

OFI INVEST MULTIGESTION n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST MULTIGESTION ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/01/2022 : Changement SRRI

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

08/08/2022 : Changement SRRI

Changement à intervenir :

- 03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

- Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	51 214 640,34
- Change à terme :	-
- Future :	51 214 640,34
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

OFI INVEST MULTIGESTION (EX: AVIVA MULTIGESTION)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT(EX : ABEILLE ASSET MANAGEMENT)

22 rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP OFI INVEST MULTIGESTION (EX: AVIVA MULTIGESTION),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST MULTIGESTION (EX: AVIVA MULTIGESTION) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Olivier GALIENNE", written over the printed name.

comptes
annuels

BILANactif

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	147 986 235,80	195 003 599,41
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	146 328 141,81	193 800 596,69
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 658 093,99	1 203 002,72
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 670 142,02	2 304 171,71
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 670 142,02	2 304 171,71
Comptes financiers	160 298,33	1 259 864,71
Liquidités	160 298,33	1 259 864,71
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	151 816 676,15	198 567 635,83

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	131 143 294,92	182 624 778,34
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 750 182,51	15 513 961,30
• Résultat de l'exercice	-1 230 550,15	-939 794,35
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	143 662 927,28	197 198 945,29
Instruments financiers	1 658 093,99	1 203 002,72
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 658 093,99	1 203 002,72
Autres opérations	-	-
Dettes	1 693 074,62	165 687,82
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 693 074,62	165 687,82
Comptes financiers	4 802 580,26	-
Concours bancaires courants	4 802 580,26	-
Emprunts	-	-
Total du passif	151 816 676,15	198 567 635,83

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	51 214 640,34	34 095 517,49
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 228,74	28,89
• Produits sur actions et valeurs assimilées	375 203,63	855 367,82
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	378 432,37	855 396,71
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-19 177,40	-16 220,82
• Autres charges financières	-1 353,81	-1 379,84
Total (II)	-20 531,21	-17 600,66
Résultat sur opérations financières (I - II)	357 901,16	837 796,05
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 649 010,63	-1 843 302,14
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 291 109,47	-1 005 506,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	60 559,32	65 711,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 230 550,15	-939 794,35

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours des actifs sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPCVM et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPCVM dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisationComptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)*	Actif net	2% maximum TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

* Aucune commission de souscription ou de rachat ne sera appliquée à l'exception de ceux acquis aux OPCVM sous-jacents.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour réglementaire Taxonomie

11/01/2022 : Changement SRRI

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

exercice 2022

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

08/08/2022 : Changement SRRI

- Changement à intervenir :

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation pure du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

Devise	30.09.2022 EUR	30.09.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	197 198 945,29	177 954 555,90
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 891 515,46	3 605 458,86
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-20 845 634,35	-28 463 657,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 816 147,34	21 743 400,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 437 309,08	-1 114 403,95
Plus-values réalisées sur contrats financiers	5 248 038,58	447 827,88
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-4 777 766,80	-3 841 046,75
Frais de transaction	-23 263,37	-22 098,01
Différences de change	3 749 794,40	312 471,94
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-48 301 488,45	26 407 829,79
- Différence d'estimation exercice N	-23 282 791,58	25 018 696,87
- Différence d'estimation exercice N-1	25 018 696,87	-1 389 132,92
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-2 564 942,27	1 174 112,96
- Différence d'estimation exercice N	-1 550 083,99	1 014 858,28
- Différence d'estimation exercice N-1	1 014 858,28	-159 254,68
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 291 109,47	-1 005 506,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	143 662 927,28	197 198 945,29

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	15 233 900,00	19 622 921,22	16 357 819,12	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	160 298,33
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 802 580,26
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	15 233 900,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	160 298,33	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 802 580,26	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	16 357 819,12	-	-	-	15 233 900,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	18 153 789,63	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	581 330,07	-	-	-
Comptes financiers	160 298,33	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	19 737 240,34	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 670 142,02
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	2 692 402,57
Ventes règlements différés	952 805,30
Frais provisionnés	24 934,15
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 693 074,62
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	1 564 880,00
Frais provisionnés	124 724,84
Somme à payer	3 469,78
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	41 104	1 891 515,46	447 972	20 845 634,35
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,00
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	87 392,01
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	18 191 086,58
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 230 550,15	-939 794,35
Total	-1 230 550,15	-939 794,35
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 230 550,15	-939 794,35
Total	-1 230 550,15	-939 794,35
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 750 182,51	15 513 961,30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	13 750 182,51	15 513 961,30
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	13 750 182,51	15 513 961,30
Total	13 750 182,51	15 513 961,30
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	143 662 927,28	197 198 945,29	177 954 555,90	210 892 183,06	243 706 348,71
Nombre de parts en circulation	3 622 221,0403	4 029 089,0403	4 576 536,9749	5 130 128,9749	5 833 882,7015
Valeur liquidative	39,66	48,94	38,88	41,1	41,77
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,45	3,61	0,60	3,16	0,35

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 10 octobre 1997.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU0849851471	ABN AMRO ARISTOTLE US CLASS I CAP USD	PROPRE	24 000,00	5 541 938,45	USD	3,86
LU0235308482	ALKEN FUND SICAV	PROPRE	22 000,00	5 594 160,00	EUR	3,89
LU0756178793	AVIVA GLOBAL SHORT DURATION HIGH YIELD BOND CLASS IX HEDGE	PROPRE	100 000,448	7 049 841,58	EUR	4,91
LU0367993747	AVIVA I FD GLOB H Y BD IH EUR	PROPRE	30 000,00	5 769 333,00	EUR	4,02
LU0273498039	AVIVA INVEST SICAV EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND	PROPRE	35 000,00	5 371 912,00	EUR	3,74
LU0546066993	AXA IM FIXED INV STRATEGIES FCP US CORPORATE BONDS	PROPRE	75 000,00	8 245 500,00	EUR	5,74
FR0010678433	BANP PARIBAS AQUA FCP	PROPRE	35,00	2 089 747,10	EUR	1,45
FR0013289535	BDL CONVICTIONS I FCP	PROPRE	6 000,00	6 021 000,00	EUR	4,19
LU1753045928	BNP PARIBAS EASY MSCI JAPAN SRI S SERIES PAB 5% CAPPED ETF	PROPRE	350 000,00	7 327 950,00	EUR	5,10
LU0090784017	DIGITAL ST EU AC SHS ACC CAPITALISATION	PROPRE	6 000,00	5 899 020,00	EUR	4,11
IE00B3CCJB88	GUINNESS GLOBAL ENERGY FUND D	PROPRE	400 000,00	4 515 720,00	EUR	3,14
IE00B3Q19T94	INVESCO MARKETS PLC EURO STOXX OPTIMISED BANK UICITS ETF	PROPRE	130 000,00	6 633 900,00	EUR	4,62
LU0129489489	JPMORGAN FUNDS SICAV EM EU EQ C ACC EUR CAPITALISATION	PROPRE	470 000,00	2 382 900,00	EUR	1,66
FR0013311446	LAZARD CAPITAL FI FCP	PROPRE	600,00	6 661 020,00	EUR	4,64
LU0634964729	MEMNON EUROPEAN FUND SICAV	PROPRE	26 000,00	6 431 880,00	EUR	4,48
LU1378878604	MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS SICAV ASIA OPPORTUNITY FUND	PROPRE	120 000,00	5 507 273,01	USD	3,83
LU0360484769	MSIF US ADV ZH	PROPRE	50 000,00	4 355 000,00	EUR	3,03
LU1429558577	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS LOOMIS US GRW EQ FD SICAV	PROPRE	40 000,00	7 104 578,17	USD	4,95
LU0340558823	PF (LUX) TIMBER I EUR CAP	PROPRE	10 000,00	2 210 400,00	EUR	1,54
FR0010839555	R CO SICAV CONVICTION EQUITY VALUE EURO	PROPRE	50,00	7 139 945,50	EUR	4,97
FR0010807123	R CO SICAV R CO CONVICTION CREDIT EURO	PROPRE	6 000,00	7 599 660,00	EUR	5,29
LU0210245469	ROBECO EURO GOVERNMENT BOND I	PROPRE	60 000,00	8 933 400,00	EUR	6,22
LU0239950693	ROBECO LUX-O-RENTE I EUR CAP	PROPRE	70 000,00	9 466 100,00	EUR	6,59
IE00BDZ2R889	UTI GOLDFINCH FUNDS PLC UTI INDIA DYNAMIC EQUITY FUND	PROPRE	210 000,00	3 121 503,00	EUR	2,17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU0384409933	VONTOBEL FUND SICAV MTX SUSTAINALE ASIAN LEADERS	PROPRE	18 000,00	5 354 460,00	EUR	3,73
Total O.P.C.V.M.				146 328 141,81		101,86
Total Valeurs mobilières				146 328 141,81		101,86
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	1 111 190,00	1 111 190,00	EUR	0,77
	APPEL MARGE USD	PROPRE	429 962,50	438 893,99	USD	0,31
Total APPELS DE MARGES				1 550 083,99		1,08
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-1 564 880,00	-1 564 880,00	EUR	-1,09
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-4 802 580,26	-4 802 580,26	EUR	-3,34
	BANQUE USD SGP	PROPRE	157 036,26	160 298,33	USD	0,11
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	952 805,30	952 805,30	EUR	0,66
Total BANQUE OU ATTENTE				-5 254 356,63		-3,66
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	569 500,00	581 330,07	USD	0,40
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	2 111 072,50	2 111 072,50	EUR	1,47
Total DEPOSIT DE GARANTIE				2 692 402,57		1,87
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-124 724,84	-124 724,84	EUR	-0,09
	PRRETROFDG	PROPRE	24 934,15	24 934,15	EUR	0,02
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	-3 469,78	-3 469,78	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-103 260,47		-0,07
Total Liquidités				-1 115 130,54		-0,78
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC211222	EURO FX 1222	PROPRE	130,00	-307 699,18	USD	-0,21
Total Change (Livraison du sous-jacent)				-307 699,18		-0,21
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG161222	EURO STOXX 50 1222	PROPRE	490,00	-1 219 200,00	EUR	-0,85
NQ161222	NASDAQ 100 E-MI 1222	PROPRE	15,00	-131 194,81	USD	-0,09
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-1 350 394,81		-0,94

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Taux (Livraison du sous-jacent)</i>						
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	110,00	108 010,00	EUR	0,08
<i>Total Taux (Livraison du sous-jacent)</i>				108 010,00		0,08
<i>Total Futures</i>				-1 550 083,99		-1,08
Total OFI INVEST MULTIGESTION				143 662 927,28		100,00